



## Mon père ne me parle plus depuis plus de 20 ans et réciproquement

Par **philou du 13**, le **23/12/2013** à **10:02**

Bonjour tout le monde,

Tout est dit dans le titre,mais j'aurais besoin de plus de précision.

Je ne parle plus à mon père depuis un certains nombre d'année en fait il n'a jamais assumé sa paternité et je lui en ai voulu et à ce jour rien n'es changé.

J'ai appris il y a quelques mois par une de mes tantes que ce dernier prétendais avoir des biens immobiliers et financiers en gros il est blindé.

Ma question aujourd'hui et de savoir si à son décès je pourrais récupéré ses capitaux.Il ne s'est jamais remarié à ma connaissance et il n'a jamais eu d'autres enfants.

Ma crainte c'est que de son vivant,il donne ou lègue ses biens à de la famille ou autres.

Quelqu'un pourrait-il confirmé et m'éclairer dans ses démarches.Merci de me répondre

Par **domat**, le **23/12/2013** à **11:52**

bjr,

effectivement vous aurez votre part d'héritage à son décès et pas avant car vous êtes héritier réservataire.

d'ici la, votre père peut faire ce qu'il veut de son patrimoine y compris le dilapider.

seules les donations faites par votre père seront rapportées à sa succession.

mais il faudrait savoir si votre père a eu d'autres enfants qui seront également héritiers réservataires.

cdt

cdt

Par **philou du 13**, le **23/12/2013** à **12:10**

Merci pour votre réponse.Effectivement mon père ne s'est jamais remarié et n'a pas eu

d'autres enfants.

Mais je crois qu'il a refais sa vie mais pas de mariage donc je reste prioritaire de son patrimoine?